

Compte rendu de la séance du 9 avril 2021

Présents : M. BONNET Bernard, M. MAYET Iwan, M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PATOILLARD Cédric, Mme MERLE Anne-Marie, M. CREPET Sébastien, M. FOUILLOUX Gilles, Mme. BRUNON Hélène, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme MOLLARET Françoise, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Madame GATTE Hélène, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, Mme. DIOLOGENT Catherine.

Excusés : M. REYMONDON Frédéric, M. GUARNERI Giovanni.

Secrétaire de la séance : Mme. RODRIGUER Frédérique.

Avant de débiter la séance M. le Maire laisse la parole à M. JEANDROT qui souhaite s'exprimer. Ce dernier présente sa démission du conseil municipal ne se sentant pas à sa place dans une structure publique et connaissant des changements importants dans sa vie professionnelle et personnelle. Il indique que ce début de mandat restera une bonne expérience et que par son choix il tient à respecter les élus et les électeurs. Il souhaite bonne continuation à toute l'équipe.

Monsieur le Maire prend acte de la décision de M. JEANDROT et le remercie pour son investissement pendant cette année très spéciale, il informera M. le Sous-Préfet de cette démission.

Avant de commencer l'ordre du jour M. le Maire souhaite avoir une pensée pour M. GUARNERI Adjoint qui vient de perdre son père.

Vote du compte administratif - centre loisirs (DE 2021_022BIS)

Monsieur le Maire s'étant retiré pour cette présentation

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90.54		877.79		968.33
Opérations exercice			95 931.55	96 660.22	95 931.55	96 660.22
Total		90.54	95 931.55	97 538.01	95 931.55	97 628.55
Résultat de clôture		90.54		1 606.46		1 697.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		90.54		1 606.46		1 697.00
Résultat définitif		90.54		1 606.46		1 697.00

Après présentation des résultats définitifs tels que résumés ci-dessus le conseil municipal adopte le compte administratif du centre de loisirs à l'unanimité. (M. le Maire n'a pas pris part au vote).

Affectation du résultat de fonctionnement - centre loisirs (DE 2021_023BIS)

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 1 606.46**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	877.79
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	500.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	728.67
Résultat cumulé au 31/12/2020	1 606.46
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	1 606.46
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 606.46
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif - st maurice (DE 2021 025BIS)

Monsieur le Maire s'étant retiré pour cette présentation

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	289 401.05			551 818.97	289 401.05	551 818.97
Opérations exercice	878 061.99	1 226 314.36	1 090 414.69	1 296 152.79	1 968 476.68	2 522 467.15
Total	1 167 463.04	1 226 314.36	1 090 414.69	1 847 971.76	2 257 877.73	3 074 286.12
Résultat de clôture		58 851.32		757 557.07		816 408.39
Restes à réaliser	235 623.84	103 570.80			235 623.84	103 570.80
Total cumulé	235 623.84	162 422.12		757 557.07	235 623.84	919 979.19
Résultat définitif	73 201.72			757 557.07		684 355.35

Après présentation des résultats définitifs tels que résumés ci-dessus le conseil municipal adopte le compte administratif de la commune à l'unanimité. (M. le Maire n'a pas pris part au vote).

Affectation du résultat de fonctionnement - st maurice (DE 2021 026BIS)

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 757 557.07**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	551 818.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	272 668.81
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	205 738.10
Résultat cumulé au 31/12/2020	757 557.07
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	757 557.07
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	73 201.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	684 355.35
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adopté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion - centre loisirs (DE 2021 024)

Vote du compte de gestion - st maurice (DE 2021 027)

Les comptes gestion étant concordants aux comptes administratifs ils sont adoptés à l'unanimité pour la commune et le centre de loisirs.

Vote des budgets primitifs commune et centre de loisirs (DE 2021 028BIS)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes. La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser. Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.

L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

Pour le budget communal :

- En fonctionnement à hauteur de 1 950 076,35 €
- En investissement : à hauteur de 1 199 502,02 €

Pour le budget Centre de loisirs :

- En fonctionnement à hauteur de 107 606,46 €
- En investissement à hauteur de 90,54 €

Les principaux investissements 2021 concernent la réalisation du terrain de football synthétique, l'aménagement de l'étage de l'espace associatif, le changement des menuiseries extérieures de l'école, et le câblage, des travaux sur l'église.

Vote des taux de contribution directe (DE 2021 029BIS)

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFNB).

Le transfert de la part départementale de TFPB aux communes implique en 2021 de **délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du départemental de TFPB de 2020** soit 32,22% dans le respect des règles de plafonnement.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1% cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 2 abstentions

DECIDE de voter les taux de contributions directes suivants :

	Bases notifiées	Variation des bases / N-1	Taux de référence actuel	Taux appliqué par décision	Produit voté
TFPB	1 460 000	1.84	32.22	32,54%	475 084
TFNB	74 900	0.77	56.73	56,73%	42 491
TOTAL	1 534 900				517 575

Tarifs centre de loisirs extrascolaire cause pandémie (DE 2021 030)

Monsieur le Maire évoque le centre de loisirs extrascolaire, un accueil est maintenu pour les vacances d'avril 2021 pour les enfants de professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie et qui n'ont pas d'autre moyen de garde. L'accueil mis en place ne comportera pas de restauration pour des raisons sanitaires, un nouveau tarif doit donc être créé spécifiquement, il est aligné au tarif déjà existant pour les enfants disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé alimentaires. Pour les enfants hors commune sans repas le tarif à la journée est de 20,50 euros.

Ce tarif sera valable sur la durée de la pandémie.

QF	inf à 400	de 400 à 700	de 700 à 1200	sup à 1200
tarif journée	7,00 €	10,00 €	13,00 €	16,00 €
tarif journée sans repas (PAI alimentaire ou accueil pandémie COVID 19)	5,50 €	8,50 €	11,50 €	14,50 €

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Plan de relance de SEM :

Monsieur le Maire donne les grandes lignes du plan de relance mis en place par Saint-Etienne Métropole. Ce dernier s'élève à 70 millions dont 53 millions d'euros pour les projets d'investissement pour les communes de la Métropole. Financement de 3 projets maximum plafonnés à 3 millions d'euros sur le principe du fonds de concours, c'est-à-dire que SEM ne pourra pas financer plus que le financement communal. Sont exclues les opérations relevant directement de la compétence de SEM, les réserves et acquisitions foncières, les équipements informatiques.

A la vue de ces éléments et des perspectives financières de la commune il serait envisageable de présenter 3 projets : le projet de terrain de football synthétique étant prêt il serait proposé. Un tour de table est effectué sur les 2 autres projets à présenter. Il en ressort la création d'un centre technique municipal, les travaux d'entretien de l'église, l'aménagement de la chapelle de la place, une salle des fêtes, une piste cyclable, un parc de loisirs/sportif vers la salle de sports, aménagement d'un bien en locatif pour bénéficier des loyers. Des arbitrages seront effectués en fonction de la faisabilité financière, technique et administrative des projets dans les mois à venir.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

Commission scolaire : Suite aux problèmes d'incivilité sur le temps de cantine des choses sont mises en place : table de ping pong, animation salle décorée afin de tenter de canaliser les enfants. La faible fréquentation sur le centre de loisirs du mercredi amène à se poser la question de son avenir pour la rentrée prochaine, la commission travaille sur ce dossier. Les enseignants ont présenté au Maire un projet d'embellissement de la cour de l'école maternelle, certains aménagement ne posent pas de difficultés (marquage, matériels, poulailler...) d'autres devront ne pourront aboutir notamment l'aménagement d'un amphithéâtre en extérieur la commune ne disposant pas du foncier (le terrain appartient au foyer).

Commission accessibilité SEM : Mme. BRUNON dresse un compte-rendu rapide de cette commission et évoque notamment le service handiSTAS qui fonctionne comme le transport à la demande.

Commission vie associative : Mme. MERLE fait part de l'organisation de la vaccination pour les + de 75 ans ayant des problèmes de mobilité. Ainsi en partenariat avec l'ARS un car a pu être mobilisé pour faire vacciner 21 personnes le jeudi 25 mars à Andrézieux les personnes ont trouvé ce service très satisfaisant, la deuxième injection aura lieu jeudi 22 avril.

Informations diverses

*Prochain Conseil : le 21 avril à 20h00 puis le 7 mai (à confirmer)